



Gouvernance territoriale, publicisation de l'espace et patrimonialisation de l'activité viticole en zone périurbaine: exemple du pays de Lunel

Camille Clement, Françoise Jarrige, Lucette Laurens, Christophe-Toussaint Soulard

► To cite this version:

Camille Clement, Françoise Jarrige, Lucette Laurens, Christophe-Toussaint Soulard. Gouvernance territoriale, publicisation de l'espace et patrimonialisation de l'activité viticole en zone périurbaine: exemple du pays de Lunel. 46. Colloque ASRDLF, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France. hal-02754262

HAL Id: hal-02754262

<https://hal.inrae.fr/hal-02754262>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



GOVERNANCE TERRITORIALE, PUBLICISATION DE L'ESPACE ET PATRIMONIALISATION DE L'ACTIVITE VITICOLE EN ZONE PERIURBAINE : EXEMPLE DU PAYS DE LUNEL

**CLEMENT Camille,
JARRIGE Françoise, LAURENS
Lucette, SOULARD Christophe**
UMR Innovation (INRA – SupAgro – CIRAD)
Montpellier
clementc@supagro.inra.fr

Résumé :

Cet article interroge les dynamiques des espaces périurbains en se focalisant sur le rôle, la place et la gestion politique de l'agriculture dans ces espaces mouvants et complexes. L'émergence d'une gouvernance territoriale réinventée remet au premier plan l'idée d'une gestion collective d'espaces privés. N'assiste-t-on pas alors à une publicisation des espaces agricoles périurbains ? En prenant un exemple dans le périurbain de Montpellier et de Nîmes, la communauté de communes de Lunel, cet article décrit un projet de patrimonialisation de la viticulture comme moyen de « faire territoire », de créer une logique territoriale face aux villes grâce à la valorisation de ses composantes rurales. Ce processus de patrimonialisation deviendrait alors l'une des composantes de la publicisation des espaces agricoles périurbains comme le met en avant une grille de lecture de ce processus.

Mots clés : territoire, espace périurbain, patrimonialisation, gouvernance territoriale, publicisation / privatisation de l'espace, communauté de communes du pays de Lunel, viticulture, dispositif.

GOVERNANCE TERRITORIALE, PUBLICISATION DE L'ESPACE ET PATRIMONIALISATION DE L'ACTIVITE VITICOLE EN ZONE PERIURBAINE : EXEMPLE DU PAYS DE LUNEL

Introduction :

Les espaces périurbains, du fait de leur situation géographique et sociale, sont des espaces où les problématiques de développement, de gestion de l'espace, se posent de manière cruciale : pression foncière (habitat, industrielle...), voies de communication, risques naturels dans des zones fortement peuplées... Notre but est alors d'observer la gouvernance territoriale dans des zones périurbaines et plus particulièrement les projets interrogeant la place de l'agriculture dans des dispositifs d'aménagement de l'espace périurbain. Bien que complexe et hétérogène, l'espace périurbain est, de manière générale, le lieu de rencontre entre des modes de vies urbains (attentes urbaines en terme de services, de Nature, de loisirs...) et une gestion de l'espace majoritairement agricole (Cavailhès et al, 2003¹). Comment se construit l'identité territoriale dans un tel contexte ? Quelle place ont les acteurs agricoles ? Comment se passe cette confrontation entre des usages urbains de l'espace (loisirs de plein air, appropriation paysagère, ...) et le caractère privé de l'espace agricole périurbain ? Quels types de dispositifs de gestion de l'espace naissent dans le périurbain ? Comment y est intégrée la question agricole (espace et acteurs) ?

C'est en travaillant autour des notions de publicisation / privatisation de l'espace que nous abordons ces questions.

Nous avons mis au point une grille de lecture de la publicisation de l'espace agricole périurbain afin de mieux saisir les différents enjeux des relations propriétés / usages qui concernent autant du matériel (augmentation de la fréquentation des espaces...) que de l'immatériel (appropriation symbolique des paysages...). Cette grille de lecture est ensuite mobilisée pour décrire et analyser un projet de patrimonialisation de l'activité viticole dans une communauté de communes périurbaine entre Nîmes et Montpellier. Ce projet vise à mettre en place une exposition itinérante dans la communauté de communes, exposition présentant le passé viticole du territoire. Ce projet, outre le fait qu'il illustre la construction de l'identité territoriale dans les frontières réinventées des intercommunalités, nous permet d'accéder à l'un des dispositifs de gouvernance territoriale dans le lunellois.

1 Gouvernance territoriale et publicisation de l'espace

1.1 De la gouvernance territoriale

De nombreux auteurs soulignent aujourd'hui la crise de légitimité que connaissent les modes de gouvernement (Rosanvallon, 2008, Le Galès, 1995). Cette crise entraîne l'émergence puis l'affirmation de la notion de gouvernance. La gouvernance suppose une participation élargie des acteurs impliqués dans la décision ou l'action publique, avec la mise en avant des notions de démocratie participative et d'intérêt collectif co-construit. Parmi les auteurs abordant la notion de gouvernance, beaucoup intègrent aussi la dimension territoriale dans l'analyse de la reconfiguration de la décision publique (Lascoumes & Le Galès, 2005 ; Pecqueur & Zimmerman, 2004). C'est en effet à l'échelle locale que sont révélés les décalages entre gestion globale et locale de l'espace (Moquay et al, 2000). Le territoire, parce qu'il désigne un espace socialement approprié et cristallisateur de projets (appelés

¹ Le périurbain peut être défini comme « une ceinture située en dehors de la ville constituée d'un espace mixte (ou intégré) où se trouvent à la fois des agriculteurs et des ménages occupant des emplois urbains. Le périurbain est un espace rural au sens où l'essentiel des sols y sont dédiés à des activités productives agricoles ; c'est aussi un espace urbain au sens où la majorité de la population active travaille dans un centre urbain, en effectuant des migrations alternantes. » (Cavailhès et al 2003).

projet de territoire) visant son développement au sens large -c'est-à-dire autant économique que social ou durable- constitue une arène / un lieu d'observation (méthodologiquement approprié) des nouveaux modes de décision et d'action publiques concernant l'espace (Laganier et al, 2002). Il s'agit alors de gouvernance territoriale, dont un récent travail, issu du projet PSDR Gouv-Innov (Rey-Valette et al., 2009) donne la définition suivante : « *Processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens large : pouvoirs, relations, savoirs, statut, disponibilité, financier) asymétriques autour d'enjeux territorialisés (i) visant la construction collective d'objectifs et d'actions (ii) en mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent à des reconfigurations / innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires.* » Dans ce contexte d'émergence et d'affirmation de nouveaux modes de gestion de l'espace, l'observation et l'analyse de dispositifs de gouvernance territoriale visent à saisir comment la gouvernance territoriale se met en œuvre. La notion de dispositif permet de saisir les manifestations et les objets concrets de la gouvernance. Ce terme désigne selon Foucault « *un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des arrangements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques (...)* Le Dispositif lui-même, c'est le réseau que l'on peut établir entre tous ces éléments. » (Foucault, 1975-1979, Dits et Ecrits, III). Cette diversité d'objets observables en tant que dispositif n'enlève rien à la pertinence de la notion. En effet, bien que l'idée de départ de Foucault ait été de mettre en évidence des dispositifs d'assise du pouvoir par leurs détenteurs et par les porteurs du savoir (Foucault, 1975), des auteurs plus récents (Callon et al, 2001) ont souligné la part de choix individuel dans la participation à un dispositif. Celui-ci permet ainsi l'expression et la participation à la décision publique et à la gestion de l'espace. L'enjeu est alors de comprendre les jeux de pouvoir, les relations asymétriques... (cf. la définition de gouvernance territoriale) au sein d'un dispositif dans la co-construction de l'intérêt collectif, que l'on distingue ainsi de la notion d'intérêt général, traditionnellement défini et porté par les seuls représentants de la puissance publique .

1.2 Des usages et des attentes multiples sur l'espace : un glissement vers la publicisation

Les espaces agricoles sont de plus en plus soumis à des usages ou attentes divers du type loisirs de plein air ou appropriation du paysage. Yvon LE CARO (2007) a explicité les réactions des agriculteurs face à ces nouveaux usages en proposant la notion d'assolement récréatif. C'est à partir de ces travaux et de ceux développés par Micoud (2001), Banos et Candau (2006), que nous utilisons la notion de publicisation de l'espace, c'est-à-dire le glissement, plus ou moins progressif, du statut d'un espace privé vers celui d'espace public. La lecture en terme de publicisation de l'espace ne consiste pas à assimiler tous les espaces agricoles périurbains à des espaces publics, au sens « noble » du terme c'est-à-dire des espaces de rencontre de l'Autre, d'échanges, de gestion commune, comme utilisé par les urbanistes quand ils parlent d'une rue ou d'une place en ayant en tête l'agora grecque² (Ecole d'architecture, 1997). Notre but est de montrer comment des espaces a priori privés, de par leur statut juridique et leur mode de gestion économique, sont de plus en plus soumis à des attentes d'ordre public. En effet ces espaces agricoles périurbains voient leur fréquentation accrue, ce qui leur confère un rôle social nouveau, distinct de leur finalité productive et renforçant leur caractère d'urbanité. Ces espaces font aussi l'objet d'intentions

² « *un lieu ouvert à tous et donc commun à tous – comme l'indique son statut juridique – n'est susceptible d'accéder au rang de public qu'en fonction de ce qui s'y joue. Il ne deviendrait public que s'il autorise une vie publique où le jeu des relations sociales entre individus se déroulerait indépendamment de la position sociale occupée par chacun d'eux. Un espace public serait alors indissociable d'un mode de relation égalitaire en vue de la célébration ou encore de la promotion d'un sentiment d'appartenance de tous à un lieu.* » Ghorra-Gobin C. 2001. Les espaces publics, capital social. Géocarrefour vol 76

voire d'interventions de gestion à caractère de plus en plus collectif dans le cadre de la gouvernance territoriale, avec une entrée dans le débat public des espaces naturels et agricoles dans la perspective du développement durable (Micoud, 2001). Ceci contribue donc à la publicisation des espaces agricoles périurbains.

1.2.1 Une grille de lecture de la publicisation des espaces agricoles périurbains.

Afin de décrire et d'analyser finement les processus à l'œuvre, nous avons réalisé puis testé, à partir d'un travail de terrain dans deux communes périurbaines de l'agglomération de Montpellier, une grille de lecture de la publicisation des espaces agricoles périurbains. L'analyse de différentes définitions (Banos & Sabatier 2008) (Le Caro & Kergreis 2005) (Perrier-Cornet 2002b) (Sabatier 2006) (Banos & Candau 2006) montre que la publicisation d'un espace dépend de trois piliers.

Premièrement, le pilier juridique, le plus évident. Un espace est soit privé juridiquement soit public. Mais même à ce niveau, il existe des nuances. En effet, un espace peut appartenir à une personne publique mais son accès reste limité (bâtiments publics à accès restreint comme les ministères), d'autres peuvent appartenir à des personnes privées et être libres d'accès (centres commerciaux...) (Lévy & Lussault 2003, définition espace public). En ce qui concerne les espaces agricoles, le droit français autorise beaucoup de libertés publiques au détriment du caractère privatif de la propriété. Ainsi, la seule possibilité pour un propriétaire de limiter l'accès à sa parcelle sera de la clôturer suffisamment hermétiquement pour qu'il soit impossible de passer la barrière sans l'abîmer (Michel 2003) (Perrier-Cornet 2002a). Dans notre analyse, la dimension juridique consistera à mesurer d'une part le nombre de parcelles appartenant à des acteurs publics et celles qui sont effectivement versées au domaine public, c'est-à-dire ouvertes / accessibles et de l'autre celles qui sont privées mais accessibles et celles qui sont fermées.

Deuxièmement, le pilier social concerne autant la fréquentation effective d'un espace (randonnée, VTT...) que son appropriation symbolique (par exemple en terme paysager). Ces deux types de relations sont à aborder quantitativement, mais aussi qualitativement, en observant quels types de populations fréquentent et s'approprient l'espace agricole périurbain.

Enfin, la dimension politique concerne, plus spécifiquement, le projet politique de valorisation des espaces agricoles périurbains ainsi que leur degré d'aménagement et de publicité. Le projet politique s'entend ici comme celui porté par la puissance publique (locale en général), sans présumer de la manière -participative ou non- dont il aura été élaboré et mis en œuvre. Ces trois dimensions ont été représentées dans un graphique en étoile (figure 1).

Cette figure, notre représentation théorique des dimensions du processus de publicisation de l'espace, comporte aussi une quatrième dimension, patrimoniale. En effet, aux dimensions « classiques » soulignées par les auteurs cités précédemment, il nous semblait important d'intégrer les dimensions spatiale et historique. La publicisation d'un espace dépend certes de sa fréquentation, de son aménagement et bien sûr de son statut juridique, mais elle dépend aussi de l'histoire de l'espace (plus ou moins tourné vers son ouverture) et de ses valeurs esthétique, patrimoniale (paysages plus ou moins beaux, plus ou moins d'objets patrimonialisables comme du patrimoine bâti ou culturel). Cette dimension de la publicisation sera centrale dans cet article.

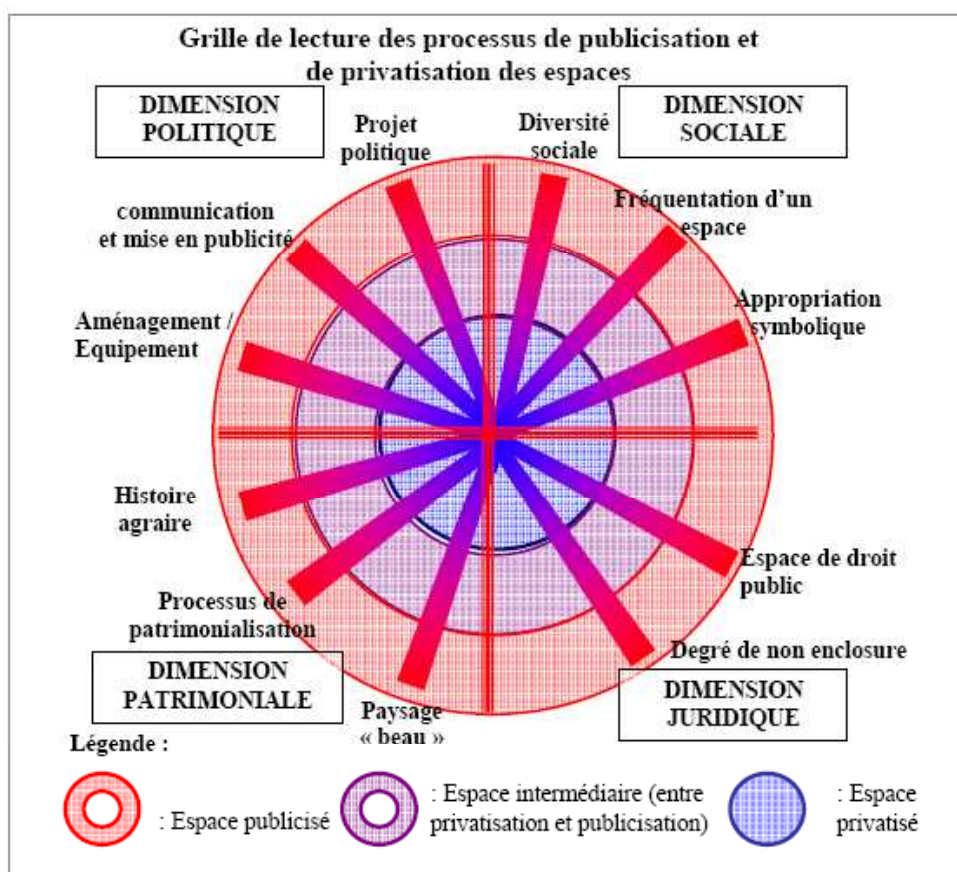


Figure 1 : Grille de lecture de la publicisation de l'espace, représentation en étoile

1.2.2 L'apport de la grille de lecture : des exemples d'application

Cette grille est une aide à la compréhension de l'espace, ainsi que du discours et des pratiques des acteurs. Elle permet dès à présent de comparer différents espaces, mais elle permettra aussi de suivre la dynamique temporelle d'un espace précis, et d'évaluer les impacts de la réalisation de projets de territoire (Poulot, 2008). Ainsi, elle devient l'un des outils de l'analyse des dispositifs de gouvernance territoriale.

Afin de mieux expliciter cette grille, nous prendrons un exemple (Clément, 2009). Il s'agit de la commune de Castries au Nord-Est de Montpellier Agglomération. Comptant environ 5 200 habitants, cette commune développe une politique de limitation de l'urbanisation afin de valoriser un cadre de vie « au vert ». Sur cette commune, nous avons observé deux types d'espaces, représentant les deux extrêmes de la publicisation. D'un côté (figure 2), un espace voué à l'ouverture : le domaine de Fondespierre. Celui-ci a été racheté par la commune et par le Conseil général afin d'en faire un lieu de balade, une salle de mariage, ... Une partie du domaine est privée (camping, terres agricoles privées). C'est un lieu principalement boisé avec quelques oliviers et quelques champs de céréales. Des aménagements ont été effectués dont un parcours sportif, des aires de pique-nique et des circuits de randonnées.

De l'autre (figure 3) un espace d'agriculture banale (privé) se situant au Nord du village, en bordure du front d'urbanisation.

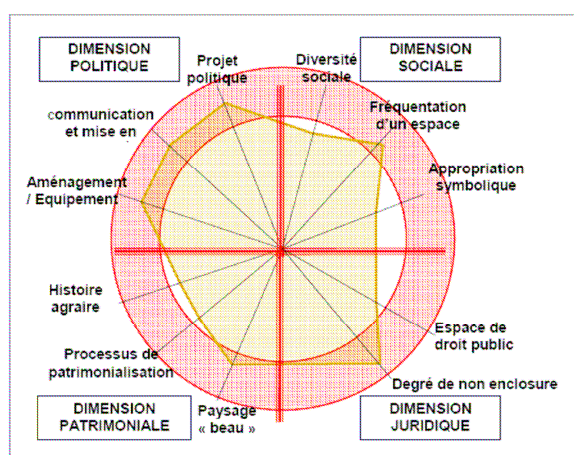


Figure 2 : Domaine de Fondespierre

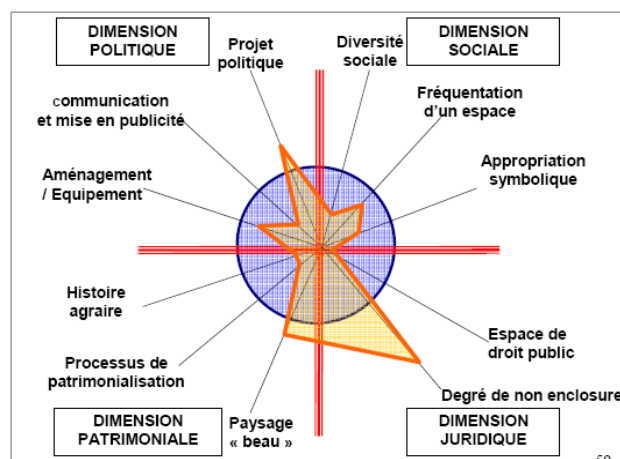


Figure 3 : Zone d'agriculture banale à Castries

Bien que le domaine de Fondespierre soit un espace essentiellement publicisé (couronne rouge de la figure 2), certains indicateurs montrent que sa publicisation n'est pas complètement achevée : l'appropriation symbolique collective (par la population locale) est faible et l'histoire agraire est marquée par des pratiques privées (de l'espace). A l'inverse, bien que la zone d'agriculture banale soit essentiellement privatisée (cercle bleu de la figure 3), le faible degré d'enclosure des parcelles et le beau paysage indiquent une certaine publicisation de cet espace banal.

Cette grille permet donc de mieux comprendre l'espace « objet d'étude ». Elle permet d'appréhender les différents aspects d'un espace.

2 La patrimonialisation de l'activité viticole dans le lunellois (Hérault)

Nous nous focalisons maintenant sur la composante la plus nouvelle de notre grille d'analyse de la publicisation des espaces agricoles périurbains : la dimension patrimoniale et son importance potentielle dans un dispositif de gouvernance territoriale. Cet exemple concerne l'émergence d'un projet territorial dans une communauté de communes périurbaine, autour de la patrimonialisation de l'activité viticole.

2.1 Un zoom sur la dimension patrimoniale

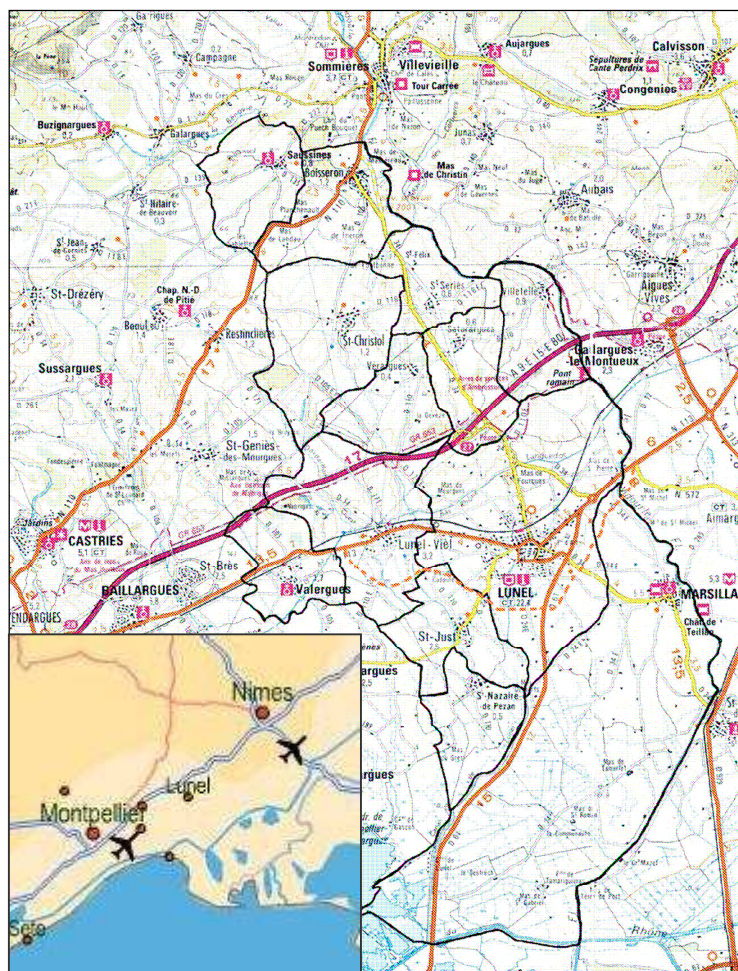
Trois indicateurs composent la dimension patrimoniale dans notre grille de lecture (figure 1) : l'histoire, le processus de patrimonialisation et la beauté des paysages. Bien que les trois soient liés, l'exemple du projet « viticulture en pays de Lunel » concerne plus spécialement l'histoire et le processus de patrimonialisation. La définition géographique du patrimoine mobilisée ici est la suivante : « *Le patrimoine est un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques, fixé sur un objet non contemporain (chose, œuvre, idée, témoignage, bâtiment, site, paysage, pratique) dont est décrétée collectivement l'importance présentée intrinsèque (ce en quoi cet objet est représentatif d'une histoire légitime des objets de société) et extrinsèque (ce en quoi cet objet recèle des valeurs supports d'une mémoire collective)* » (Levy & Lussault, 2003, définition du patrimoine). Le patrimoine est donc par essence un construit social d'où l'importance du processus qui le génère : le processus de patrimonialisation. Par patrimonialisation, nous n'entendons pas qu'un projet de classement officiel (par exemple par l'UNESCO) en « patrimoine » d'un objet ou d'un territoire, mais un processus plus large d'appropriation d'un espace, sa territorialisation en quelque sorte, par la valorisation, la mobilisation d'un objet spécifique au territoire (Ripoll & Veschambre, 2005). Si on reprend l'un des articles fondateurs de cette notion en géographie (Di Méo, Castaingts, Ducourneau, 1993), territoire et patrimoine sont intimement liés, car, finalement, le territoire est une appropriation spatiale dans le temps, par la transmission de symboles et de

matérialités. Di Méo parle ainsi de territoire-patrimoine pour désigner la construction, comme un tout, du territoire et du patrimoine qui lui est associé (Di Méo, 1993, Barel, 1982...).

Dans cette perspective, la patrimonialisation devient un processus large de valorisation économique, symbolique, sociale...d'un objet spécifique à un territoire (Ripoll, Veschambre, 2005).

Selon d'autres auteurs (Veschambre, 2005), la patrimonialisation résulte d'un élément déclencheur qui va menacer le territoire. La mobilisation sociale autour du patrimoine associé à un territoire, sa valorisation, constituent alors le moyen de maintenir ce territoire (Gravari-Barbas & Veschambre, 2003). Dans le cas du Pays de Lunel, nous nous trouvons exactement dans cette situation. Le périmètre de la communauté de communes se situe entre les pôles urbains de Montpellier et Nîmes ; les élus considèrent que l'existence de ce territoire en tant qu'entité est menacée par le projet d'intégration à une communauté urbaine avec l'agglomération de Montpellier. De plus, l'activité viticole, historiquement dominante, est, depuis quelques décennies, en prise à des crises économiques, l'activité est donc concrètement menacée de disparition. La mise en patrimoine de l'activité viticole devient alors un moyen de justifier l'existence de ce territoire et de contribuer ainsi à le maintenir politiquement et symboliquement. Péron (2002) souligne que les processus de patrimonialisation sont de plus en plus « *portés par les enfants ou les petits-enfants des classes populaires en ascension sociale* ». Lunel, se situe dans ce cas de figure car, comme cela est développé dans les paragraphes suivants, bon nombre d'acteurs participant au projet d'exposition que nous allons présenter, sont issus de familles de viticulteurs de la région et occupent ou ont occupé des postes de responsabilités (chercheur, urbaniste,...) (annexe 1).

2.2 Présentation de la communauté de communes du pays de Lunel



La communauté de communes du Pays de Lunel est constituée de 13 communes et est située à l'est de l'agglomération de Montpellier dans le département de l'Hérault en bordure du département du Gard (figure 4). Elle est donc située entre les agglomérations de Montpellier et de Nîmes toutes deux soumises à une forte croissance démographique. La communauté de communes du pays de Lunel connaît l'un des plus fort taux de croissance démographique de France avec une moyenne de 2,51% de croissance annuelle entre 1975 et 2005. Elle comptait 45600 habitants en 2005 lors de la rédaction de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dernier vise à renforcer la logique territoriale du lunellois afin que ce dernier ne soit pas intégré à la grande agglomération montpelliéraine qui vise à devenir une grande communauté urbaine allant de Sète à Nîmes. Dans cette perspective, le but des élus

Figure 4 : situation de la communauté de communes du Pays de Lunel

politiques du lunellois est de renforcer les composantes « rurales » de leur territoire grâce notamment à l'activité viticole.

Ainsi, sous l'impulsion de la commune de St Christol (au Nord de Lunel), un projet oenotouristique est né. En 2006, ce projet, porté par la commune de St Christol et par la communauté de communes, s'est vu reconnu comme pôle d'excellence rural. La construction d'un bâtiment (entre musée et coopérative viticole) dédié à la vigne sur la commune de St Christol a été programmée ainsi qu'une réflexion sur la place de la viticulture sur ce territoire.

Le lunellois est une région viticole depuis l'Antiquité. Il produit notamment le muscat de Lunel, vin doux très apprécié jusqu'au milieu de XXème siècle. Aux XIXème et XXème siècles, la production de vin de table (en plus du muscat) était intensive. Marsillargues, l'une des 13 communes de la communauté a eu pendant des années la plus grande cave coopérative d'Europe. La crise du phylloxéra a mis à mal les vignobles et les a réduits significativement au XXème siècle. Le vin doux est passé de mode et la production viticole de masse s'est difficilement adaptée à l'évolution des exigences de qualité des consommateurs. La réduction de la surface en vigne s'est accélérée depuis trois décennies face aux crises économiques de la filière vitivinicole et à la pression de l'urbanisation. Ainsi 51% de la commune de St Just (au Sud de Lunel) était couverte en vigne en 1979. Il n'en restait plus que 10% en 2000 et 0% aujourd'hui.

La transition vers la qualité, seul moyen de maintenir l'activité viticole, a été engagée notamment avec la création de l'appellation d'origine contrôlée « costières de Nîmes », qui intègre une partie du pays de Lunel, ou encore des appellations « vins de pays ».

Ce passé viticole et sa pleine inscription dans ce « midi rouge » (Touzard et al, 1998) qui a tant combattu face à la crise viticole et aux conséquences sociales désastreuses qu'elle entraînait, ont fait de ce territoire un espace meurtri qui, selon les propos d'un acteur du projet oenotouristique : *« n'est pas fier de son vin alors qu'aujourd'hui il produit du vin de qualité qui n'a rien à voir avec ce qui se faisait du temps du productivisme à tout crin »*.

Le projet oenotouristique vise donc à revaloriser l'activité viticole de la région, autant au niveau local en informant tous les nouveaux habitants de ce passé et des vins de qualité qui se font actuellement sur le territoire, qu'au niveau national, voire international, en attirant les nombreux touristes de la côte afin de leur faire découvrir les attraits des terroirs languedociens.

Cet objectif affiché par les élus ne débouche pour l'instant pas sur des projets concrets. Certes, le projet de construction d'un grand espace dédié à la vigne est programmé, mais aucun objectif quant au contenu de cet espace et aux projets pouvant l'accompagner (découverte de la vigne locale par exemple) n'est véritablement lancé. Aucun projet si ce n'est une initiative, au départ individuelle, qui a petit à petit pris de l'ampleur pour devenir un véritable projet concerté. Celui-ci implique plusieurs acteurs du territoire et va déboucher sur une action concrète : la mise en place d'une exposition itinérante dans toute la communauté de communes présentant la vigne, l'activité viticole d'un point de vue patrimonial.

2.3 Description du projet « viticulture en pays de Lunel »

L'idée de cette exposition a commencée par un stage, piloté par la communauté de communes du pays de Lunel (CCPL) afin de recenser les documents, les archives, concernant l'activité viticole sur la communauté (dans le cadre du projet oenotouristique). Le stage fini, la CCPL s'est retrouvée avec une masse d'informations sans voir comment les valoriser. Elle a donc fait appel à un chercheur du CNRS, originaire d'une famille de viticulteurs de Lunel-Vieil, archéologue et spécialiste de la viticulture (nous le nommerons CR).

Celui-ci, confronté à cette quantité d'informations, a tout d'abord voulu écrire un livre sur la viticulture dans le lunellois de l'Antiquité à nos jours (il est en train de le finaliser), mais il ne trouvait pas cela suffisant. Il souhaitait que toute la population du lunellois, les « anciens » comme les nouveaux venus, puissent être au courant du passé viticole de la région. Il a donc contacté des amis et connaissances susceptibles d'être intéressés par un tel projet. Deux

d'entre eux ont répondu à l'appel, un élu de St Christol et une association de préservation du patrimoine de Marsillargues (*Marsillargues, il était une fois*). C'est donc à l'initiative d'une personne accompagnée très rapidement de deux autres que le projet d'exposition itinérante a vu le jour (figure 5).

Ce projet s'est concrétisé grâce à la mise en place de réunions mensuelles, à chaque fois dans un village différent de la CCPL. Elles réunissaient les acteurs voulant participer au projet et avaient pour objectif d'étendre le noyau initial des porteurs de projet en mobilisant des acteurs locaux (de la commune où se tenait la réunion) : élus, agriculteurs ou anciens agriculteurs (figure 5). Il y a eu en tout onze réunions faisant participer une grande diversité d'acteurs (associatifs, politiques, société civile, viticulteurs, privés, salariés du public) (figure 5 et annexe 1).

Ces réunions ont débouché sur des actions. Premièrement un appel à la recherche de vieilles photos de vendanges à été lancé. Tous les acteurs ont participé à cette récolte et sont allés dans les familles de viticulteurs pour récupérer des photos. Au total, CR a centralisé aujourd'hui plus de 300 photos. Il a pu faire une analyse d'images afin d'explicitier les caractéristiques (vestimentaires, techniques, sociologiques...) de chacune des périodes historiques représentées.

Deuxièmement, il a été décidé collectivement de mettre au point un questionnaire pour mieux connaître les savoirs des lunellois en matière de vin et de viticulture.

Troisièmement, a été prise une décision collective relative à chacun (ou presque) des villages de la CCPL. Concrètement, il existera un cœur d'exposition qui sera partout le même et un thème spécifique dans chacune des communes. La liste de chacun de ces thèmes est présentée ci-dessous :

- Marsillargues : Autour de la cave coopérative. Maquette de la cave coopérative, photo, histoire jusqu'à sa destruction en 2005.
- Lunel-Viel : Château de Lunel-Viel, un ancien domaine, présentation du domaine et des vieux documents de celui-ci. Château racheté par la commune, histoire du château.
- St Christol : Paysage et terroir. Balade au milieu des vignes, montrer l'impact de la vigne sur les paysages, présentation des différents cépages (visites organisées).
- Saussines : Présentation des maisons vigneronnes du village (visites organisées), l'architecture de la viticulture.
- St Just : Transition vignoble / urbanisation. La coopérative transformée en agence immobilière comme symbole. Il n'y a plus de vigne à St Just.
- Vérargues : Chimie du vin, présentation des collections d'un des acteurs du projet.
- Viletelle : Archéologie de la vigne
- Lunel : la vigne et le cinéma, présentation de vieux films (notamment un de Louis Feuillade) ayant pour thème les vendanges et la vigne.
- Boisseron : transport du vin
- Saturargues : mécanisation de la vigne et ses conséquences.
- St Sériès : images de vendangeurs, présentation d'une sélection des plus belles photos de vendanges récoltées grâce au projet, incluant leur analyse.
- Saturargues et St Nazaire de Pezan : pas encore de thèmes identifiés, en raison d'une faible mobilisation à Saturargues et du changement de Mairie à St Nazaire de Pézan (la nouvelle Mairie ne s'investit pas dans le projet).

Actuellement CR rédige le budget. La CCPL a d'ores et déjà promis de financer une partie du projet, le reste du budget devrait provenir de la contribution des différentes associations participant au projet et des conseils général et régional de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon.

3 Analyse du projet « viticulture en pays de Lunel »

L'observation et l'analyse de ce projet n'en est qu'à ses débuts. Dans le cadre d'une thèse³, le cas du pays de Lunel, sera analysé dans son ensemble. Quels projets existent sur le territoire du lunellois concernant l'agriculture (en plus du projet « viticulture en pays de Lunel ») ? Quels types de gouvernance sous-tendent ces projets ? Comment participent-ils, ou non, à la publicisation des espaces agricoles (et plus particulièrement viticoles) ?

Pour l'instant, l'étude de ce territoire se limite à l'observation et l'analyse de cette initiative « viticulture en pays de Lunel ». Le but de l'analyse est de montrer, en l'illustrant par un exemple précis, l'importance de la valorisation patrimoniale dans le processus de publicisation de l'espace. Cet exemple permettra alors d'éclairer sous un autre jour et de faire évoluer la grille de lecture de la publicisation des espaces agricoles périurbains. La mise en place d'un projet de patrimonialisation a-t-il un impact sur la publicisation de l'espace viticole du lunellois ?

3.1 « Viticulture en pays de Lunel » un processus de patrimonialisation ?

Au sujet du projet « viticulture en pays de Lunel », le principal acteur (CR), évoque lui-même la patrimonialisation culturelle de l'activité viticole. Il déclare notamment que la patrimonialisation concerne tout autant des objets matériels qu'immatériels et que c'est l'appropriation qu'en ont les habitants qui en font un patrimoine. Il déclare alors que son but, au travers de ce projet, est de faire un « travail d'histoire », un « travail de mémoire » et ce, en évitant le « folklore ». C'est pour cela qu'il œuvre pour que ce projet et la compréhension de l'activité viticole dans le lunellois soient appropriés par un maximum d'habitants. Selon lui, la mise en place de cette exposition y participera car elle fait le pont entre de vieilles familles de viticulteurs du lunellois et des « néo-ruraux » venus s'installer récemment, qui pourront y découvrir le passé viticole du lieu où ils ont choisi d'habiter. Ce projet tend bien à la patrimonialisation de l'activité viticole même s'il ne débouche pas sur une reconnaissance institutionnelle de la spécificité de cette activité dans ce territoire, ni donc sur sa protection (par exemple avec le classement en patrimoine mondial de l'UNESCO comme c'est le cas pour le vignoble du Douro au Portugal). C'est un projet de patrimonialisation car il a pour objectif l'appropriation territoriale au travers d'un objet spécifique : l'activité viticole.

3.2 Quels acteurs, quels réseaux ?

En quoi cette initiative, jusqu'ici locale et de faible impact, est-elle intéressante à analyser en tant que projet de gouvernance territoriale participant à la publicisation de l'espace ?

L'observation et l'analyse de ce type de projet permettent d'illustrer à partir d'un exemple comment des projets de territoires peuvent se mettre en place, sur quels objets ils se fondent. Le suivi du devenir de ce projet permettra ensuite d'analyser son évolution, l'ampleur ou la faiblesse de son succès dans la perspective de créer une dynamique de développement du territoire. Ce genre d'initiative a pour objectif de modifier l'image et l'appropriation que ses habitants ont du lunellois et de l'activité viticole. Dans l'immédiat, il permet la rencontre, l'échange entre des acteurs du territoire qui ne se connaissaient pas ou peu.

Le suivi de la mise en place de ce projet, en position d'observation simplement (participation à des réunions, analyse des comptes-rendus de réunions, réalisation d'entretiens), a permis de recueillir des informations utiles pour analyser la dynamique qui est en cours. Nous présentons ici un bilan d'étape, nécessairement provisoire.

³ Titre de la thèse : « Dynamiques et gouvernance des espaces agricoles périurbains : entre publicisation et privatisation, cas des régions viticoles du Languedoc et du Nord-Ouest du Portugal ».

Si l'on fait le bilan des 11 réunions qui ont eu lieu tout au long de l'année 2008, 8 membres d'associations y ont participé, ainsi que 6 élus, 6 viticulteurs ou anciens viticulteurs, 7 salariés du public (EPCI, Mairie, éducation nationale), 4 membres de la société civile, des indépendants et 2 privés (entreprise ou micro-entreprise) (figure 5). La diversité de ces acteurs, la dynamique de développement qu'ils génèrent (valoriser l'activité viticole), les différentes ressources qu'ils ont utilisées (réseaux sociaux, soutien technique...), les actions qui découlent de ces rencontres (mise en place d'une exposition), le caractère territorial de l'action (une communauté de communes, un territoire : le lunellois), inscrivent ce projet dans un processus de gouvernance territoriale.

En même temps, il apparaît clairement que le projet a été initié et est largement porté par une seule personne : CR, qui crée la dynamique, convoque les gens aux réunions... S'il n'y a pas eu de réunion entre décembre 2008 et mars 2009 c'est parce que CR était malade : personne n'a pris la relève. Ce type de dynamique est donc encore dépendant au départ de la volonté d'un ou quelques acteurs motivés, qui mobilisent leurs réseaux sociaux et familiaux. Ainsi l'analyse des réseaux sociaux générant le projet (figure 5) confirme que CR est au centre de la dynamique. Un objet important du projet étant de construire des thèmes spécifiques à chaque village, des acteurs locaux ont, à chaque fois, été convoqués aux réunions générales. La figure 5 nous indique que la plupart des acteurs locaux présents lorsque la réunion se déroulait dans leur village, ne se sont pas déplacés dans les autres réunions. Leur implication est donc jusqu'à présent purement ponctuelle et liée à l'impact local (communal) de l'action. Actuellement, chacun des thèmes est discuté et construit dans chaque village avec des « correspondants locaux » (ayant participé aux réunions générales), devant mobiliser de nouveaux acteurs encore plus localisés, qui vont donc être intégrés au projet, mais ne se mobiliseront sans doute que dans la dimension communale du projet.

Cette constatation suggère que, plus que la logique territoriale intercommunale, c'est l'échelle communale qui est préférée par les acteurs. L'articulation entre les échelles communales et intercommunale est donc complexe. D'une part, c'est l'existence d'un projet intercommunal qui est ici à l'origine de la mobilisation au sein de chaque commune. D'autre part, le projet aurait sans doute moins bien fonctionné si l'échelle communale n'avait pas été favorisée avec la mise en place de thématiques propres à chaque village. Le travail collectif réalisé lors des réunions dans chaque village a permis de dégager cette nécessité de personnaliser le projet à l'échelle communale, pour que son appropriation par les acteurs locaux devienne effective. Le degré de mobilisation diffère selon les communes : sur les treize de l'intercommunalité, seules sept ont été représentées par plus d'un acteur lors des réunions avec notamment un nombre important de participants à Marsillargues. Logiquement, ce sont ces mêmes villages qui ont construit leur thématique le plus rapidement, élaborant les projets locaux aujourd'hui les plus aboutis.

En terme de gouvernance territoriale, ces phénomènes révèlent les problèmes de construction de l'identité territoriale dans le cadre des périmètres institutionnels, dans un contexte de complexification administrative et notamment la mise en place des nouvelles intercommunalités. Ainsi CR déclarait : « d'autres communes voisines auraient été susceptibles de participer au projet mais là c'était trop de travail pour moi. » (CR). Et il rajoutait que ce projet avait failli (par l'intervention d'un acteur cf.annexe 1) être connecté à un autre projet porté par Baillargues et Vendargues (ne faisant pas partie de l'intercommunalité de Lunel) pour le centenaire de la cave coopérative mais que cette connexion avait été abandonnée faute d'investissement humain de la part des acteurs de Baillargues et Vendargues. Ce n'est donc pas dans une logique territoriale stricte que les frontières du projet (ici l'intercommunalité) ont été choisies mais pour limiter l'ampleur du projet et ainsi permettre sa réalisation. Cette problématique (de construction des frontières territoriales) est un projet de recherche en soit. Comment se construit le territoire entre commune, intercommunalité, Pays... ?

Notre propos n'est pas centré sur cette problématique mais sur la compréhension et l'analyse d'un projet relevant de la gouvernance territoriale et centré sur l'agriculture, ici la viticulture. Il apparaît que pour l'instant ce projet est principalement porté par un acteur clé (CR) qui mobilise ses réseaux sociaux et familiaux. Cette mobilisation commence à être

réussie puisqu'elle a créé une dynamique suffisamment importante pour déboucher sur la réalisation d'une exposition qui sera en partie spécifique à chaque commune grâce au relais des acteurs locaux. Mais elle n'est qu'en partie réussie puisque son initiateur y garde une place centrale dont dépend encore l'aboutissement du projet.

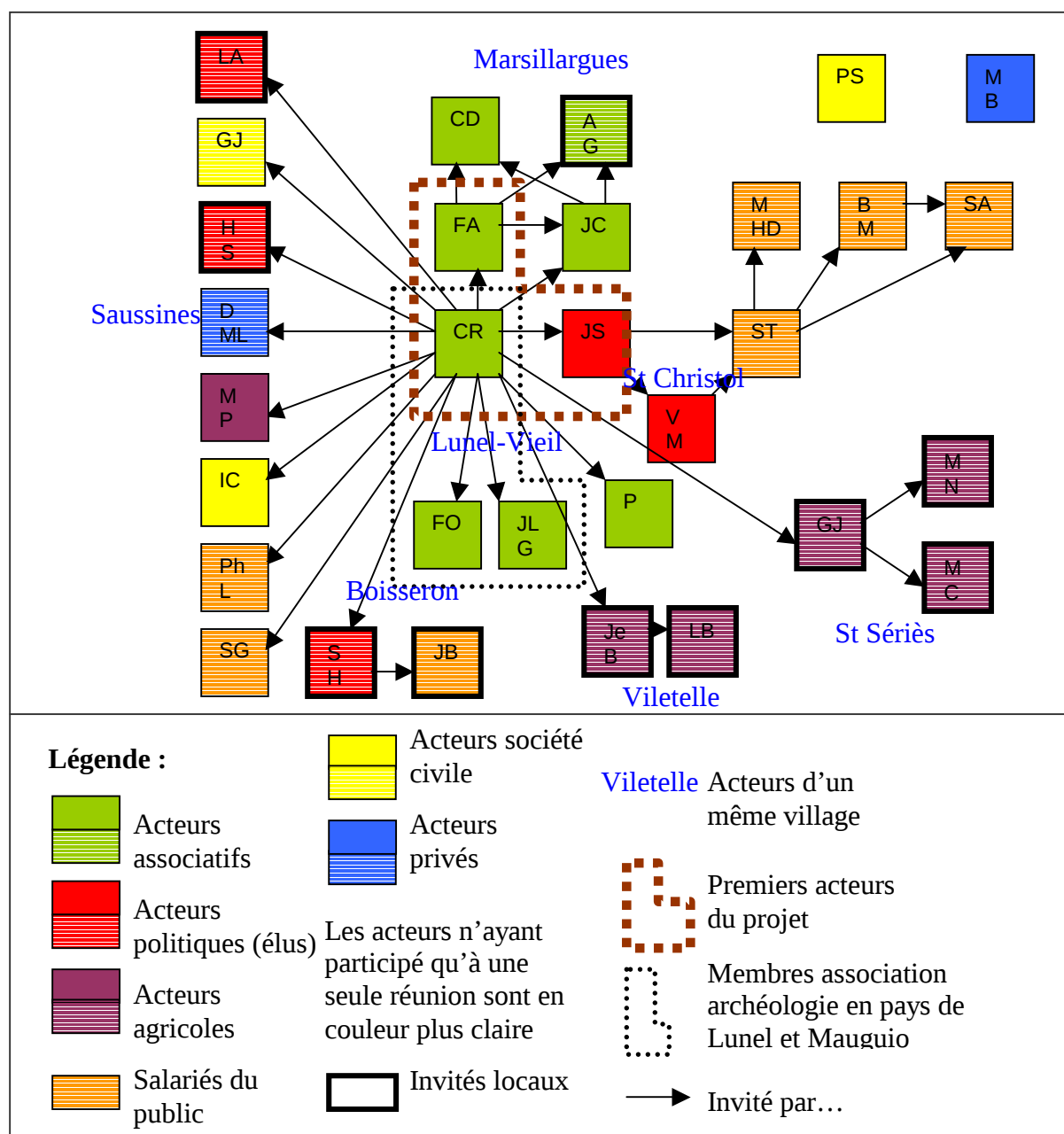


Figure 5 : Réseaux d'acteurs autour du projet « viticulture en pays de Lunel »

3.3 Retour sur la grille de lecture de la publicisation de l'espace : une recherche à poursuivre

Le but affiché du projet « viticulture en pays de Lunel », à travers la mise en place d'un réseau et la participation de multiples acteurs, est bien de rendre public, d'informer le public, sur l'histoire et le fonctionnement de l'activité viticole de ce territoire. Il semble alors probable que, si l'objectif affiché de ce projet est réalisé, ces espaces seront soumis à une plus forte publicisation. Cette publicisation serait en premier lieu issue d'une plus forte appropriation symbolique de ces espaces mais le projet pourrait aussi entraîner une augmentation de la fréquentation effective (balades, visites de caves...) des espaces viticoles ainsi valorisés.

Dans tous les cas, se sont les viticulteurs qui vont être le plus confrontés à ces changements. Comment participent-ils au projet ?

Les viticulteurs ne sont pas absents du projet. CR tente d'en inviter à chaque réunion. Néanmoins ils participent peu aux débats, sur six viticulteurs, seul un a participé à plus d'une réunion. Cependant, la participation des viticulteurs ne se limite pas à leur présence aux réunions. Ainsi CR rencontre des viticulteurs hors des réunions afin de les interviewer, connaître leur sentiment sur l'évolution de leur métier, l'évolution de l'activité viticole, tenter de récupérer des photos ou des machines pouvant faire partie de l'exposition... De telles rencontres permettent aussi à CR de se rendre compte de la volonté, ou non, des viticulteurs locaux de voir leur activité patrimonialisée. A ce stade de l'analyse, des entretiens approfondis avec les viticulteurs ayant participé aux réunions et d'autres n'y ayant pas participé serait un moyen de mieux saisir l'implication de cette catégorie d'acteur dans ce projet spécifique mais aussi dans le processus mouvant de publicisation / privatisation des espaces viticoles. Ce processus n'a jamais été abordé de manière frontale lors des réunions. Il n'a jamais été question de la surfréquentation ou des dégradations qu'une valorisation des espaces viticoles pourrait entraîner. Le seul point largement discuté et mobilisant tous les acteurs est le changement d'image que ce projet pourrait avoir sur l'activité viticole de la région. Chaque acteur veut revaloriser cette activité, faire en sorte que chaque habitant soit fier de l'activité viticole du lunellois. Dans la grille de lecture de la publicisation des espaces agricoles périurbains, ce processus de patrimonialisation pourrait donc avoir des effets directs sur l'appropriation symbolique, c'est l'un des objectifs affichés du projet.

Ceci nous ramène à la pertinence de cette grille d'analyse. Comment mesurer chacune des composantes ? Sont-elles indépendantes ? Nous partons du principe que ses composantes sont interdépendantes mais peuvent être mesurées indépendamment grâce au recueil d'informations diverses (questionnaires, entretiens, lecture du paysage...) car ce processus de publicisation de l'espace est le résultat de faits quantitatifs, qualitatifs, matériels et immatériels. En ce qui concerne le processus de patrimonialisation, l'étude du cas de Lunel, nous montre que la dimension patrimoniale de la publicisation aura des impacts sur d'autres composantes de la grille de lecture. Un suivi plus approfondi du projet nous permettrait de mettre en lumière toutes les connexions entre patrimonialisation et les autres composantes afin de mettre en évidence et de caractériser, le cas échéant, son impact sur une publicisation effective de l'espace viticole du lunellois. Néanmoins, nous pouvons dès à présent affirmer qu'un but affiché du projet est d'avoir un impact sur l'appropriation symbolique que les habitants ont de ces espaces. De la même manière, les aménagements, les visites (du village de Saussines ou des vignobles de St Christol par exemple) auront un impact sur la fréquentation effective de ces espaces. D'une manière générale, l'un des buts affichés du projet est d'avoir un impact sur la dimension sociale de la publicisation des espaces, faire en sorte que les populations locales connaissent mieux et fréquentent plus les espaces viticoles à proximité de chez eux.

En ce qui concerne la composante politique, la participation d'élus au projet et sa connexion, plus ou moins affirmée et complexe, au pôle oenotouristique, peuvent nous laisser supposer que ce processus de patrimonialisation pourrait avoir un impact sur la dimension politique de la publicisation de ces espaces. Enfin, ce projet ne semble pas avoir d'impact sur une publicisation juridique (il n'est pas prévu de rachat de terrains par des entités publiques par exemple), mais cela reste à confirmer grâce aux entretiens auprès des viticulteurs du lunellois.

La grille de lecture semble donc garder de sa pertinence. L'analyse du projet « viticulture en pays de Lunel » a permis de mettre en évidence les interactions pouvant exister entre les différentes composantes de la grille ce qui avait été prévu dès sa mise en place. Cette grille reste néanmoins un outil parmi d'autres dans l'analyse des dynamiques des espaces agricoles périurbains et de leur gouvernance. En effet, en plus de l'approche territoriale que cette grille met en œuvre puisque son utilisation nécessite une analyse globale d'un espace, une approche par projet semble aussi être nécessaire. La mise en évidence de l'utilité de la grille et des interactions pouvant exister entre ses différentes composantes a ainsi été possible grâce à l'analyse d'un projet essentiellement révélateur d'une composante (le

processus de patrimonialisation). Cette approche des dynamique par l'analyse de dispositifs (ici mis en évidence par un projet, une initiative) est donc complémentaire de l'analyse territoriale supposée englober toutes les dynamiques d'un territoire préalablement délimité.

La poursuite des travaux sur le territoire de Lunel permettra donc de combiner ces deux types d'approches. Non seulement le projet « viticulture en pays de Lunel » sera suivi et analysé plus en profondeur mais les connexions que ce projet pourrait ou a avec d'autres projets du territoire sera aussi mis en évidence. Notre but est à présent de continuer à observer ce projet dans les différents villages et de le suivre jusqu'à sa réalisation concrète en 2010. Va-t-il aboutir ? Quels acteurs vont s'impliquer ? Quelles démarches faudra-t-il entreprendre pour obtenir des moyens suffisants à sa réalisation ? L'exposition pourra-t-elle avoir lieu comme prévu dans tous les villages de la communauté de communes, avec une dimension spécifique à chaque commune ? Quelle sera sa fréquentation et quel sera son impact dans la construction d'une identité patrimoniale viticole du lunellois et / ou de chacune de ses communes ? Ce projet intégrera-t-il le projet plus vaste de pôle oenotouristique de St Christol ? Comment cette dimension patrimoniale interagira-t-elle avec les dimensions juridiques, politiques et sociales que nous prendrons en compte dans nos analyses à venir de cet espace viticole périurbain ? Enfin, assiste-t-on à une publicisation des espaces viticoles du lunellois ?

Autant de questions qui nous poussent à continuer l'observation de cette initiative locale.

Conclusion :

L'observation de dispositifs issus d'une gouvernance territoriale nous permet d'analyser la place d'actions générées par des processus participatifs dans les dynamiques des territoires périurbains. L'exemple du pays de Lunel illustre l'importance de la dimension patrimoniale dans une dynamique de participation de plusieurs acteurs autour d'un projet concret. En interaction avec les dimensions juridiques, politiques et sociales classiquement prises en compte dans l'analyse de la publicisation des espaces (ici agricoles périurbains) une quatrième dimension patrimoniale voit son utilité confirmée.

Cet exemple permet aussi de suivre comment un projet se met en place à partir de l'initiative d'un acteur clé fortement implanté dans le lunellois. Sa réussite dans la mobilisation d'autres acteurs locaux, désormais activement impliqués dans ce projet, lui donne de grandes chances d'aboutir. Dans cet exemple, c'est la valorisation de la viticulture périurbaine en tant que patrimoine local qui peut renforcer l'identité et la dynamique de développement du territoire, et qui questionne ainsi les modes de gestion de l'agriculture périurbaine dans le développement des territoires périurbains.

Mais ce projet est aussi ponctuel, lié à la mise en place d'un évènement. Il génère donc une dynamique dont le maintien n'est pas assuré. Un processus de patrimonialisation est difficile à saisir car il émerge de multiples initiatives, toutes n'aboutissant pas à des actions concrètes et toutes ne se maintenant pas dans le temps. Pourtant l'observation et l'analyse de tels projets, qui constituent la dynamique de nos territoires, reste importante. Le but est alors d'adopter une méthode d'analyse scientifique pour des faits ponctuels et mouvants. Pour cela, nous adoptons un suivi dans le temps des projets. De l'idée de sa création aux actions qui en découlent en passant par toutes les « péripéties » qui l'accompagnent⁴, le projet est décortiqué pour être analysé afin de mieux saisir comment se forment, évoluent, se modifient les dynamiques des territoires comme un processus de patrimonialisation. C'est dans ce but de compréhension des dynamiques agricoles du territoire du lunellois que nos recherches continuent.

⁴ Voir à ce sujet le travail inter-unité de l'INRA : RIDT qui a travaillé sur la mise en place d'une méthodologie d'observation de dispositifs à partir de l'analyse de la narration de Greimas (acteurs, actions, évènements, controverses).

Bibliographie :

- Banos V., Sabatier B., 2008. Les espaces périurbains non bâtis entre publicisation et privatisation : de nouvelles sociabilités hybridant rural et urbain ? , presented at « Périphéries urbaines, entre normes et innovations », Bordeaux.
- Banos V., Candau J., 2006, Recompositions des liens sociaux en milieu rural : de la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? *Espaces et sociétés*, n°127, pp 98-112.
- Barel Y., 1982, postface de Marié M., *Un territoire sans nom*, Librairie des méridiens, Paris.
- Bertrand N., Moquay P., 2004, La gouvernance locale, retour à la proximité, *Economie rurale*, n°280, pp.77-95.
- Callon M., Lascoumes P., Barthes Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Pais, Le Seuil, 357p.
- Cavailhès J., Peeters D., Sékeris E., Thisse J-F., 2003, La ville périurbaine, *Revue économique*, vol 53, n°1, pp.5-24.
- Clément C. ,2009, Gouvernance territoriale et processus de privatisation / publicisation des espaces agricoles périurbains, presented at « Gouvernement et gouvernance des espaces urbains », Rouen du 13 au 15 mai 2009.
- Di Méo G., Castaingts JP, Ducournau C., 1993, Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons), *Annales de géographie*, vol. 102, n°573, pp.472-502.
- Ecole d'architecture L-R, 1997, *L'espace public dans la ville méditerranéenne*, Montpellier, Edition de l'Espérou-EARL, 236p.
- Foucault, Michel (1975-1982), *Dits et écrits, I, II, III*, Paris, Gallimard.
- Foucault, Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- Ghorra-Gobin C., 2001, Les espaces publics, capital social, *Géocarrefour*, vol 76
- Gilly JP, Leroux I., Wallet F., 2004, Gouvernance et proximité, in Pecqueur, Zimmerman, *Economie de proximités*, Lavoisier, pp.187-206.
- Gouv-Innov, projet PSDR, appel à projet 2008, document de travail, 39p.
- Gravari-Barbas M., Veschambres V., 2003, « Patrimoine, derrière l'idée de consensus, des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in Melé P., Larrue C., Rosenberg M., *Conflits et territoires*, Presses Universitaires de Tours, collection villes et territoires, pp.67-82.
- Laganier R., Villalba B., Zuindeau B., 2002, Le développement durable face aux territoires : éléments pour une recherche pluridisciplinaire, *Développement durable et territoires*.
- Lascoumes P ;, Le Galès P., 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Les presses de Sciences Po,
- Le Caro Y., 2007, *Les loisirs en milieu agricole, l'expérience d'un territoire partagé*, Rennes, PUR, 431p.
- Le Caro Y., Kergreis S., 2005, Caractères d'espace public de l'espace agricole contrainte supplémentaires ou opportunités nouvelles ? Accès récréatifs et entretien du bocage en Bretagne, presented at « Faire campagne », Rennes.
- Le Galès P., 1995, Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de sciences politiques*, vol.45, n°1, pp.27-95.
- Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2005, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie et société*, vol. 7, n°4, pp.321-332.
- Lévy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033p.
- Michel C., 2003, L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer., *Thèse de doctorat*, Paris IV la Sorbonne.
- Micoud A., 2001, La campagne comme espace public ? *Géocarrefour*, vol.76, n°1
- Moquay P., Gorgeu Y., Poulle F., Balligand JP, 2000, *L'accord local – contrat moral. Aux fondements des territoires*. Mairie conseil. Editions du développement territorial, 137p.
- Pecqueur B., Zimmerman, 2004, *Economie de proximité*, Paris, Lavoisier, 264p.

- Paoli, Jean-Charles, Soulard, Christophe (2003), *Notes de lecture sur les dispositifs*, note de travail du projet inter-unité RIDT, 12p.
- Péron F., 2002, *Le patrimoine maritime, construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR, 730p.
- Perrier-Cornet P., 2002a, *A qui appartient l'espace rural ?* Paris, l'Aube, 141p.
- Perrier-Cornet P., 2002b, *Repenser les campagnes*, Paris, l'Aube, 279p.
- Poulot M., 2008, Des territoires de projet en périurbain : les programmes agri-urbains. *Historiens et géographes*, n°403, pp.111-124.
- Rey-Valette et al. (2009), *Gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles*, presented at XLVIème colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF), 13p.
- Ripoll F., Veschambre V., 2005, L'appropriation de l'espace comme problématique, *Noréis*, vol 195, n°2, pp.7-15.
- Rosanvallon P., 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil
- Sabatier B., 2006, La publicisation des espaces de consommation privé : les complexes commerciaux récréatifs en France et au Mexique, *Thèse de doctorat Toulouse Le Mirail*, 476p.
- SCoT de la communauté de communes du pays de Lunel
- Soulard, Christophe (2004), *Notes de lecture sur les dispositifs*, , note de travail du projet inter-unité RIDT, 10p.
- Touzard, JM, Laporte JP, 1998, Deux décennies de transition viticole en Languedoc-Roussillon : de la production de masse à une viticulture plurielle, *Pôle Sud*, vol.9, n°1, pp.26-47.
- Veschambre V., 2005, Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, *Café géo*, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180

Annexes

Gouvernance territoriale, publicisation de l'espace et patrimonialisation de l'activité viticole en zone périurbaine: exemple de du pays de Lunel

Acteurs	Réunions	28/0 3/08	25/0 4/08	27/0 5/08	25/0 6/08	24/0 7/08	27/08 /08	24/0 9/08	30/1 0/08	27/1 1/08	22/12 /08	16/0 3/09	Totaux (X/e/a)
F. A. : Marsillargues, assoc : <i>Marsillargues il était une fois</i>		e	X	X	X	X	e	e	e	X		X	6 / 4
J. C : Marsillargues, gestionnaire du musée Paul Pastre, fils de l'ancien Maire				X	X	X	e	e	e	X		X	5/3
C. D : président de l'association du musée Paul Pastre				X	e	X							2/1
A. G : Marsillargues, président de l'assoc : <i>Il était une fois Marsillargues</i>					X								1
I. C : professeur, ancienne doctorante en anthropologie, amie de CR, l'aide dans la mise au point du projet notamment le questionnaire											X	X	2
D. M.L. : Saussines, invité, artiste, veut participé au projet pour illustré les panneaux												X	1
V. M : St Christol, élu à la commune et à la CCPL (commission « identité et territoire »), ancien verrier à Vergèze		X	X	X	X	X	e	X	X	e	X	X	9/2
J. S : St Christol, élu à la commune et à la CCPL (commission « dientité et territoire »), famille de vigneron (ancien président cave coop), retraité d'un cabinet d'urbanisme		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	11
M. P. : Saussines, ancien maire et néo-viticulteur. A repris l'EA de la famille après avoir travaillé dans la recherche.					X	X	X	X	X	X	X	X	7
C.R. : Lunel-Vieil, chercheur en archéologie, spécialiste de la vigne, initiateur du projet, famille de vigneron		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	11
J. A. : St Nazaire de Pézan, voulait participer au projet mais n'est jamais venu		a	e	e	e	e							0/4/1
J.L. G. : Lunel-Vieil, association archéologie à Lunel et Mauguio, ami CR, retraité SNCF, famille viti.		e	X	X	X	e	e	e	X	X	X	e	6/5
P. : professeur de cinéma au lycée de Lunel et à l'université de Montpellier, association pêcheur d'images à Lunel, vient en appui technique au volet vidéo du projet.				X	e	X	X	e	e	X		e	4/4
F. O. : Boisseron, retraité, ansien chimiste, collectionneur des objets de la chimie du vin, a écrit histoire de Boisseron, mais sa collection a disposition, association archéologie à Lunel et Mauguio					X	X		X	X	X	X		6
M. B. : pigiste à Midi Libre, écrit une chronique sur l'histoire des gens de Lunel, passionné de cinéma					X	X	X	X	e				4/1
P. S : Baillargues, il monte un projet similaire sur Baillargues et Vendargues pour les 100 ans de la cave coopérative, tentative de connexion des deux projets qui a échoué.					e	X							1/1
S. H. de R : Boisseron, élu à la culture, invité local						X							1
J. B. : Boisseron, responsable de la bibliothèque, invité local						X							1
H. S. : Maire de Saussines, invité local							X						1
S. G. : documentaliste du collège de Marsillargues, amie de CR, volonté de faire participer les collégiens au projet							X						1
G. J. : ami de CR, vétérinaire, passionné de cinéma											X	e	1/1
J.L. Q. : St Just, fils de viticulteur, à rénové le mazet familiale pour accueil touristique, coordonne le sujet sur St Just								e	X	X		e	2/2
Ph L.: ami de CR, professeur d'histoire au lycée de Lunel, passionné de vigne mais ne peut pas s'investir faute de temps.									X	e			1/1
M. N. : St Sériès, viticulteur en activité, invité local										X			1
M. C. : St Sériès, viticulteur à la retraite, invité local										X			1
G. J. : St Sériès, viticulteur en activité, élu à la commune, au CA de la cave coopérative de St Christol, responsable de la mutualité agricole, invité local										X			1
L. A. : Maire de Véragues, invité local											X		1
J.P. N. : Maire de Viletelle, invité local, n'est pas favorable au projet, veut que sa commune entre dans l'agglo de Mtp.												e	0/1
J. B. : Viletelle, ancien viticulteur, invité local												X	1
L. B. : Viletelle, ancien viticulteur, invité local												X	1
S. T: salarié à la CCPL, responsable du pôle oenotouristique et de l'office de tourisme de Lunel												X	1
M.H. D. C. : stagiaire à la CCPL depuis mars 2009 sur le pôle oenotouristique												X	1
B. M. : salarié médiathèque de Mauguio et future médiathèque de la CCPL												X	1
S. A. : idem												X	1
Lieu de réunion		L.V.	L.V.	St C	Mars	Bois	Saus	Satu	St J	St S.	Vér	Vil	
Totaux (X/e/a) : X= présent, e=excusé, a=absent (prévu d'être là mais pas là)		3/2/1	6/1	8/1	10/4	14/2	7/4	6/5	7/4	12/2	9	15/5	

Annexe 1 : tableau des acteurs et des réunions